



NOTE D'ORIENTATION – Relier politique et pratique 2026 **Retour en Syrie : accompagner des retours sûrs et inclusifs depuis la Jordanie et le Liban**

« Parfois, j'ai l'impression que nous avons survécu à la guerre, mais que nous continuons à perdre chaque jour un peu de notre vie depuis notre retour. »

A. Al-Othman, 24 ans, sans emploi, village de Mari'yeh – Deir Ezzor

Les retours sont de plus en plus considérés comme une priorité politique dans le cadre de la réponse à la crise syrienne. Pourtant, les conditions nécessaires à des retours sûrs, dignes, volontaires et durables ne sont toujours pas réunies. La présence de munitions non explosées, les problèmes non résolus liés au logement et aux droits fonciers, la précarité des moyens de subsistance et l'accès limité à des services essentiels et inclusifs continuent d'exposer les rapatriés à des risques graves et évitables.



Légende de la photo : Mahmoud Ali Al Khalaf, 6 ans, a été grièvement blessé lorsqu'une grenade à fragmentation, qu'il avait prise pour un jouet, a explosé près de son domicile dans l'est de Deir ez-Zor. © T. Nicholson / HI

L'impact à long terme du conflit et de la contamination par des engins explosifs a également contribué à accroître les besoins en matière de réadaptation et à multiplier les obstacles à la participation des populations touchées. Il est essentiel de garantir l'accessibilité, l'accès à la réadaptation et aux technologies d'assistance, ainsi que l'inclusion effective des

personnes en situation de handicap sont essentiels pour permettre des retours sûrs, dignes et durables et faciliter les processus de relèvement.

Dans les conditions actuelles, les retours risquent de devenir une prolongation du déplacement sous une autre forme plutôt qu'une solution durable. La réintégration durable reste entravée par l'insécurité, la destruction généralisée des infrastructures et des logements, l'accès limité aux services et aux moyens de subsistance, la contamination par les restes explosifs de guerre, ainsi que les problèmes non résolus liés au logement, à la terre et à la propriété. Sans un meilleur alignement entre les choix politiques et les réalités sur le terrain, le retour risque de reproduire la vulnérabilité plutôt que de la résoudre.

Les retours ne doivent donc pas être considérés comme un événement ponctuel, mais comme un processus non linéaire façonné par les conditions préalables au retour, le parcours de retour et les réalités post-retour. Une réintégration durable dépend en fin de compte d'une sécurité durable, de l'accès aux services, des opportunités économiques¹ et de la cohésion sociale.

Contexte

Le renversement, en décembre 2024, du gouvernement dirigé par Assad a eu une multitude de conséquences sur les perspectives de paix et de stabilité en Syrie, suscitant un espoir prudent quant à la mise en place de solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés, dont 5,5 millions de Syriens se trouvant dans les pays voisins. Après plus d'une décennie de déplacements massifs et prolongés, les conditions dans les pays d'accueil des réfugiés se détériorent, tandis que les gouvernements de ces pays, le gouvernement de transition syrien et les bailleurs de fonds cherchent tous à soutenir les voies de retour.

La fragile transition syrienne se déroule dans le contexte de près de 14 ans de conflit, marqués par une dévastation généralisée des infrastructures et des services, ainsi que par un effondrement économique quasi total. Plus de 90 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté², et les civils qui retournent dans les zones touchées par les déplacements sont confrontés à des menaces majeures, notamment une contamination généralisée due aux risques liés aux engins explosifs. Les mouvements de retour ont considérablement augmenté à la suite des événements de décembre 2024, avec plus d'un million de réfugiés revenant de l'étranger, parallèlement à des retours internes à grande échelle. Cependant, certains rapatriés ont par la suite connu un nouveau déplacement, tandis que d'autres restent dans l'impossibilité de rentrer, ce qui reflète une instabilité et une insécurité persistantes, ainsi que des besoins non satisfaits³.

Dans ce contexte, les acteurs humanitaires et ceux chargés du relèvement sont confrontés au double défi de répondre aux besoins urgents tout en préparant un relèvement précoce et une reconstruction durables. Des évaluations récentes sur le terrain et des rapports sur la zone de responsabilité (AoR)⁴ en matière d'action contre les mines, corroborés par Humanity & Inclusion (HI)⁵, indiquent que les engins explosifs constituent une menace en soi, mais restent également un

¹ MMC, Home, « Sous pression : retour et réintégration en Syrie », avril 2026.

² Ibid.

³ OCHA, Plan humanitaire pour la Syrie 2025

⁴ Zone de responsabilité de la lutte antimines en Syrie, Point sur la situation n° 7, décembre 2025 – mars 2026

⁵ Humanité & Inclusion, « Lives at the Intersections », 2025 ; « Snapshot – Intervention de HI en Syrie 2025 »

des contraintes généralisées pesant sur la liberté de circulation et l'accès aux services essentiels et aux moyens de subsistance. Ces risques menacent non seulement la sécurité physique, mais compromettent également le rythme et la qualité des interventions de relèvement, sapant ainsi les efforts de stabilisation précoce, la résilience à long terme, ainsi que la réintégration en toute sécurité des rapatriés.

En avril 2026, de nouvelles estimations du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) suggèrent qu'une nouvelle escalade régionale pourrait accroître considérablement les pertes économiques potentielles (120 à 194 milliards de dollars)^{6 7}. Si le manque de cohérence des données sur les mouvements de retour suscite des inquiétudes parmi les organisations non gouvernementales (ONG), ces chiffres soulignent néanmoins la nécessité urgente d'une stratégie cohérente entre les acteurs internationaux de l'aide humanitaire et les bailleurs de fonds afin d'investir dans des stratégies et des plans de résilience et de relèvement pour la Syrie.

Cependant, le contexte dans lequel s'inscrit la transition syrienne complique l'élaboration de stratégies communes entre les bailleurs de fonds et les acteurs de l'aide humanitaire. Au cours de la dernière décennie, les migrations et les déplacements de population ont été un thème central de la politique et des élections dans les pays donateurs traditionnels, et une part importante des pays qui défendaient historiquement les droits de l'homme et les droits des personnes déplacées sont désormais dirigés par des gouvernements qui ne suivent pas un programme de politique intérieure et étrangère fondé sur les droits. En conséquence, ces dernières années ont vu une tendance au transfert des ressources de l'action humanitaire vers les efforts de développement et de stabilisation, ainsi qu'une pression politique manifeste en faveur du retour des réfugiés vers leurs pays d'origine, où les conditions ne s'y prêtent pas.

Les données montrent que les décisions de retour ne sont pas uniquement motivées par une amélioration de la situation en Syrie. La détérioration des conditions dans les pays d'accueil, notamment l'insécurité juridique, les difficultés économiques et l'accès restreint aux services, influence de plus en plus ces décisions. En conséquence, le retour est souvent un choix contraint plutôt qu'un choix pleinement volontaire⁸.

En 2026, environ 15,6 millions de personnes en Syrie auront besoin d'une aide humanitaire ; plus de 12 millions de Syriens sont déplacés de force, dont plus de 5,5⁹ à l'intérieur du pays, tandis qu'environ 6,6 millions de réfugiés, de demandeurs d'asile et d'apatrides sont ciblés par l'aide prévue dans le cadre du plan régional d'intervention 2026 en faveur des réfugiés et de la résilience¹⁰.

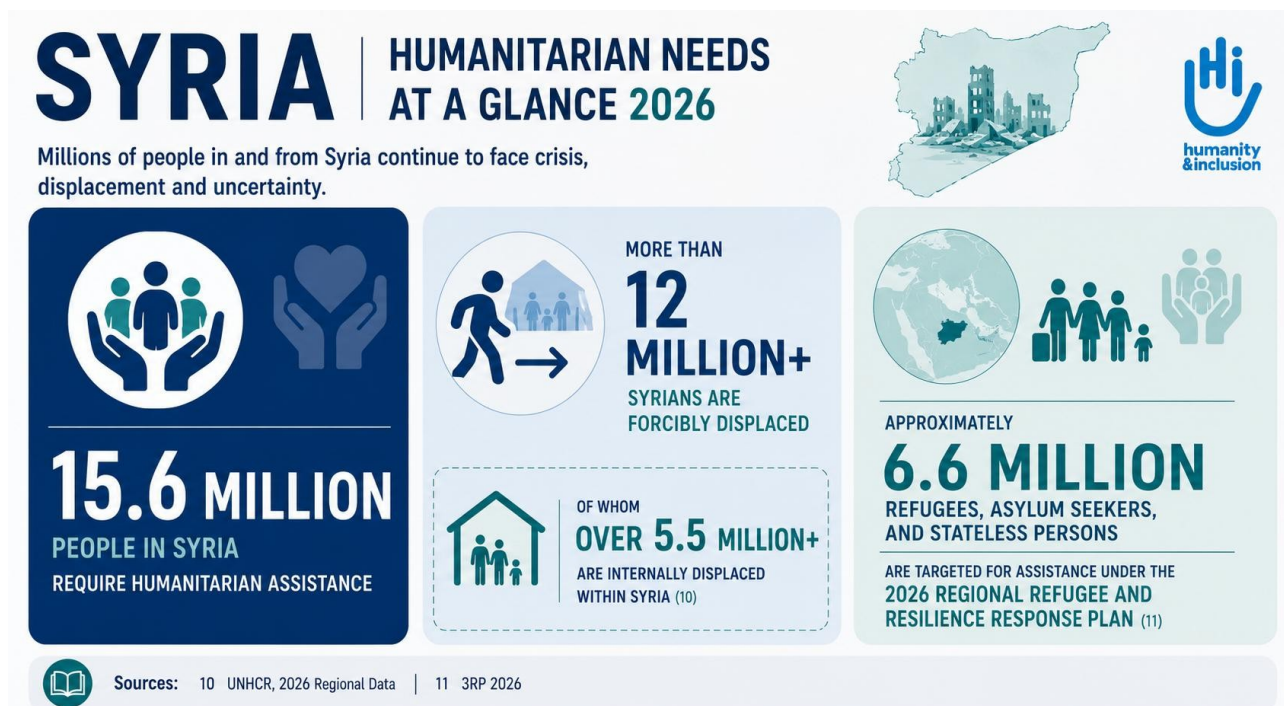
6 HCR, Bulletin régional n° 44

7 OIM, Mobilité des populations et évaluation de référence, août 2025

8 MMC, « Home, under strain », 2026.

9 HCR, Données régionales 2026

10 3RP 2026



Rien qu'en Jordanie, les chiffres prévisionnels du Plan régional pour les réfugiés (3RP) 2026 estiment à environ 415 000 le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile syriens ayant besoin d'aide, auxquels s'ajoutent plus de 1,27 million de membres vulnérables des communautés d'accueil. Au Liban, le plan d'intervention cible environ 1,26 million de Syriens déplacés, sur un total d'environ 1,5 million de personnes ayant besoin d'aide et de services de protection, y compris les réfugiés et les populations libanaises vulnérables¹¹.

Parallèlement, un grand nombre de personnes restent déplacées à l'intérieur de la Syrie, où les besoins humanitaires continuent de toucher des millions de personnes nécessitant une aide dans tout le pays, ce qui souligne l'ampleur et le caractère prolongé de la crise. Dans le même temps, la pression sur les pays d'accueil s'intensifie, tandis que les retours sont de plus en plus présentés, dans les cadres de coordination régionaux, comme une solution potentielle, malgré des conditions limitées pour des retours sûrs, volontaires et dignes. Les enquêtes disponibles menées par 3RP et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) montrent que seuls environ 1 à 2 % des réfugiés syriens déclarent avoir l'intention de rentrer à court terme, tandis que plus de 80 % citent systématiquement l'insécurité, l'absence de moyens de subsistance et le manque de services de base comme principaux obstacles au retour¹².

Des données récentes du HCR et d'organismes interinstitutionnels mettent davantage en évidence la prévalence du handicap et les besoins spécifiques des réfugiés syriens tant en Jordanie qu'au Liban. En Jordanie, les données opérationnelles du HCR datées du 3 mai 2026 font état de 388 505 réfugiés syriens enregistrés, dont 91 127 personnes identifiées comme ayant des besoins spécifiques, ce qui représente 23,5 % de la population des réfugiés syriens enregistrés. Parmi eux, on compte environ 38 260 réfugiés en situation de handicap et 51 271 personnes souffrant de pathologies graves¹³.

11 Chapitres nationaux du 3RP, Jordanie et Liban

12 Enquêtes d'intention du HCR / données 3RP

13 <https://data.unhcr.org/en/documents/details/122296>

Au Liban, l'évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens (VASyR) de 2025 a révélé que 11 % de la population de réfugiés syriens souffre de difficultés fonctionnelles, indiquant un handicap, avec une prévalence en forte augmentation chez les personnes âgées, atteignant 40 % chez les personnes âgées de 60 ans et plus. Cette évaluation souligne en outre que les réfugiés syriens au Liban continuent de se heurter à des obstacles majeurs liés au coût des soins de santé, à l'accès aux médicaments, à la surpopulation dans les hébergements et à la vulnérabilité économique, 39 % des ménages déclarant avoir réduit leurs dépenses de santé pour faire face à la situation¹⁴.

Ces résultats, associés aux entretiens les plus récents menés en Syrie en mai 2026 auprès de personnes ayant décidé de rentrer depuis d'autres régions du pays où elles étaient déplacées depuis plus d'une décennie, ou revenant de camps situés au Liban et en Jordanie, soulignent encore davantage l'importance de veiller à ce que les efforts de retour et de relance soient inclusifs et accessibles, et à ce que les personnes en situation de handicap bénéficient d'un accès équitable à la santé, à la réadaptation, à la santé mentale et au soutien psychosocial, ainsi qu'à d'autres formes de services fournis par les acteurs humanitaires et aux moyens de subsistance.

Du point de vue opérationnel de HI en Syrie, en Jordanie et au Liban, un décalage croissant persiste entre les discours politiques et les réalités vécues par les populations déplacées. Cette note d'orientation vise à examiner l'écart entre les politiques existantes et les pratiques réelles concernant les rapatriés et les solutions durables, en fondant la discussion sur les expériences et les conditions auxquelles sont confrontées les communautés touchées.

« Ce que nous voulons est simple. Nous voulons la stabilité. Nous voulons la sécurité. Les Syriens ont enduré des années de pertes, de déplacements, de peur et d'incertitude, mais nous continuons à survivre. Nous n'avons d'autre choix que l'espoir. » S. Al Hussein, Deir Ezzor

Le retour dans la pratique : des conditions qui ne sont pas encore réunies

Au niveau régional, les retours occupent une place de plus en plus centrale dans les discussions politiques et diplomatiques en Syrie, en Jordanie et au Liban, en particulier dans le cadre de débats plus larges sur la gouvernance des déplacements, la stabilisation et la gestion des migrations. Cette dynamique politique ne s'est toutefois pas traduite par une transformation substantielle des conditions opérationnelles sur le terrain. En Syrie, la contamination généralisée par des engins explosifs, la détérioration des infrastructures, l'accès limité aux services de base et l'aggravation de l'effondrement économique continuent de compromettre les conditions nécessaires à un retour sûr et durable. Parallèlement, dans les pays d'accueil voisins, les pressions politiques, économiques et sociales croissantes exercées sur les réfugiés syriens intensifient les appels au retour, malgré l'absence d'améliorations correspondantes en Syrie. Cela reflète un décalage croissant entre les discours politiques et les réalités humanitaires, la dynamique des retours étant moins déterminée par le respect des normes de protection internationalement reconnues que par des logiques de confinement et des pressions internes au sein des États d'accueil et parmi les acteurs internationaux, y compris les acteurs européens. Dans ce contexte, les risques liés au retour sont considérés comme un objectif de gestion des migrations plutôt que comme une solution durable fondée sur les droits.

¹⁴ HCR, Évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens 2025

Du point de vue de la protection et des solutions durables, le retour ne peut être considéré comme durable que s'il est volontaire, éclairé, sûr et digne, et si les rapatriés sont en mesure de se réintégrer de manière significative au sein de leurs communautés sans être à nouveau exposés à des préjudices, à la privation ou au déplacement. Cela nécessite d'ancrer les cadres politiques dans des évaluations fondées sur des données factuelles concernant les conditions sur le terrain, plutôt que dans des calendriers politiques ou des hypothèses de normalisation post-conflit. La littérature existante sur les déplacements prolongés démontre systématiquement qu'un retour prématuré ou non accompagné d'un accompagnement adéquat reproduit souvent des cycles de vulnérabilité et de déplacements secondaires ^{15 16 17}.

Dans le contexte syrien, la lutte contre la contamination par les munitions non explosées doit donc être considérée non seulement comme une priorité humanitaire, mais aussi comme une condition préalable fondamentale à la mobilité, à l'accès et au relèvement. De même, le rétablissement des droits au logement, à la terre et à la propriété, l'accès aux moyens de subsistance et la remise en état des services essentiels, notamment les services de santé, d'éducation, de soutien psychosocial et de réadaptation, restent indispensables à tout processus de réintégration crédible.

Ces mesures doivent en outre être mises en œuvre selon des approches inclusives et adaptées aux personnes en situation de handicap, qui tiennent compte des obstacles spécifiques auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap, les femmes, les personnes âgées et d'autres groupes marginalisés. Le retour ne peut raisonnablement être considéré comme une solution durable ; il risque au contraire d'institutionnaliser la précarité et de réimputer la charge de la protection aux populations touchées ¹⁸ lorsque ces conditions structurelles font défaut.

« Nous sommes rentrés chez nous il y a six mois après avoir été déplacés depuis 2017. Nous vivons en pleine nature, alors bien sûr, nous voulions revenir et avoir un toit au-dessus de nos têtes. Notre région était une ancienne ligne de front, donc tout est détruit. Il n'y a pas d'électricité car tous les câbles ont été volés il y a longtemps et, jusqu'à présent, personne n'est venu proposer la remise en état d'un quelconque service dans le village. L'eau est à peine disponible. La nuit, toute la région devient sombre et silencieuse d'une manière effrayante. » S.S., village de Murrat

15 HCR, Tendances mondiales : Déplacements forcés 2020

16 Jolien Tegenbos et Koen Vlassenroot, « Going Home ? A Systematic Review of the Literature on Displacement, Return and Cycles of Violence », 2018

17 Human Rights Watch, « Nos vies sont comme la mort : le retour des réfugiés syriens du Liban et de Jordanie », 2021

18 International Crisis Group, « Ways Out of Europe's Syria Reconstruction Conundrum », 2019

Contamination par les restes explosifs de guerre

La Syrie reste l'un des pays les plus fortement contaminés par les engins explosifs au monde, notamment par des mines terrestres, des armes à sous-munitions, des engins explosifs improvisés et des restes de guerre non explosés.

Cette contamination touche les habitations, les terres agricoles, les routes et les infrastructures essentielles, souvent dans des zones où l'on envisage désormais un retour.



Légende de la photo : Des experts en déminage de HI mènent des opérations de déminage et d'enlèvement des munitions non explosées à Deir ez-Zor, en Syrie. Novembre 2025 © T. Nicholson / HI

On estime à 14,1¹⁹ millions le nombre de Syriens exposés au risque lié aux engins explosifs. Et en 2025, le nombre de victimes d'engins explosifs a triplé par rapport aux années précédentes. Le suivi de la protection montre que plus de 30 % des informateurs clés ont signalé une contamination par des engins explosifs²⁰ dans un rayon de 10 kilomètres autour de leur communauté. Dans 80 % de ces zones, des incidents liés aux engins explosifs ont également été signalés, touchant des civils, en particulier des enfants et des ménages dirigés par des femmes.

¹⁹ République arabe syrienne – Plan de réponse aux besoins humanitaires 2026

²⁰ OCHA, Plan des besoins humanitaires et de la réponse 2025

Rien qu'entre le 8 décembre 2024 et avril 2026, 1 208 incidents liés aux munitions non explosées ont été enregistrés à l'échelle nationale, faisant 2 199 victimes, dont 784 morts et 1 415 blessés.

La poursuite d'activités de subsistance par le biais de l'agriculture et du pâturage pour subvenir aux besoins des familles et joindre les deux bouts reste l'un des principaux facteurs continuant d'exposer les civils syriens à des risques importants. Depuis le 8 décembre 2024 et jusqu'au 1er mai 2026, sur les 1 208 incidents/accidents survenus à travers la Syrie, 779 ont été enregistrés dans des terres agricoles ou des zones de pâturage²¹.

Permettre le retour en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés et des personnes déplacées en Syrie exige davantage que de la bonne volonté et des promesses de reconstruction. Cela commence par une compréhension honnête et exhaustive des zones où subsistent des risques liés aux engins explosifs, de l'étendue de la contamination et des populations et services les plus touchés. Les mines terrestres et les munitions non explosées ne constituent pas seulement un danger en soi, elles bloquent également l'accès aux services vitaux, freinent la reconstruction et sapent la confiance dans les institutions²².

Les incidents liés aux engins explosifs ne se limitent pas aux lignes de front, mais se produisent dans les zones résidentielles, les terres agricoles et les voies d'accès, souvent lors d'activités quotidiennes telles que l'agriculture, le pâturage, le déblaiement des décombres et les déplacements au sein des communautés — précisément les activités dont dépendent les rapatriés pour reconstruire leur vie²³. Les mouvements de population, y compris les retours, augmentent directement l'exposition aux risques liés aux engins explosifs, à mesure que les ménages réintègrent leurs logements, leurs terres agricoles et leurs infrastructures contaminés²⁴.

Les personnes qui rentrent chez elles sont particulièrement exposées aux accidents et incidents liés aux engins explosifs, car elles ne connaissent pas la configuration de la contamination dans leur zone de retour et peuvent être amenées à utiliser des bâtiments, des infrastructures et des chemins qui n'ont pas été utilisés depuis le conflit. Le simple fait de vouloir regagner son domicile peut donc exposer toute une famille à un risque de décès ou de blessures invalidantes. Pour ces personnes, cela se traduit par une exposition quotidienne à des risques mortels. Entrer dans une maison, cultiver la terre ou se déplacer au sein des communautés peut entraîner des blessures qui changent le cours d'une vie, voire la mort.

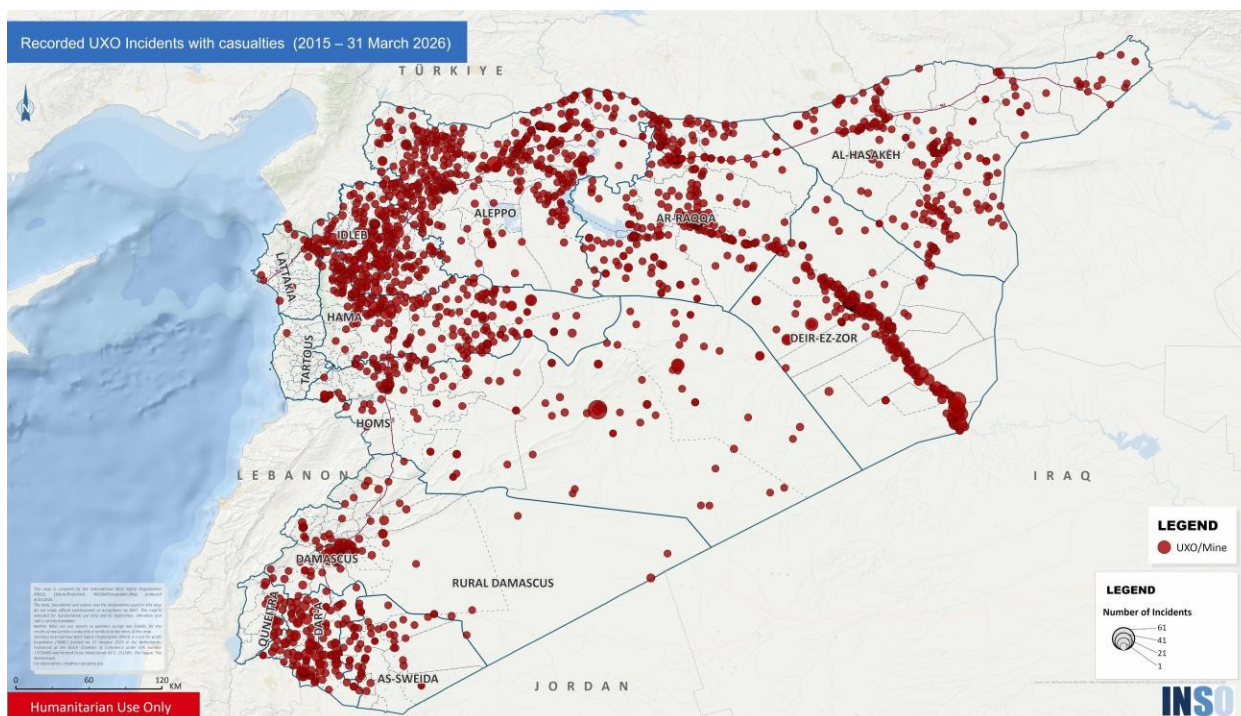
La lutte contre les mines est une condition préalable à un retour en toute sécurité et à tout processus de relèvement significatif.

²¹ Source : Zone d'opération de la lutte antimines en Syrie et Organisation internationale pour la sécurité des ONG (base de données sur les incidents vérifiés impliquant des mines et des munitions non explosées/restes de guerre)

²² Human Rights Watch, Syrie : les mines terrestres et les restes explosifs de guerre nuisent aux civils, 2025

²³ Ibid.

²⁴ Ibid.



Légende de la carte : Carte des incidents liés aux mines, aux munitions non explosées et aux restes de guerre enregistrés et vérifiés par l'INSO de 2015 au 31 mars 2026. ©INSO

« La peur ne s'arrête pas là. Le terrain qui nous entoure est contaminé par des restes de guerre. Mon fils a été blessé et a subi l'amputation d'une jambe. Tout a changé depuis l'accident, notamment parce que sa santé mentale a été gravement affectée. Mon fils a 16 ans, mais il ne veut pas sortir pour voir ses amis ni jouer avec ses frères et sœurs. Il a l'impression que les gens le jugeraient. » S. H., revenue dans son village fin 2024, après des années de déplacement au camp d'Al Areesheh

Logement, terres et biens immobiliers

On part souvent du principe que des logements sont disponibles au moment du retour. En réalité, l'accès au logement et à la terre constitue l'un des principaux obstacles auxquels sont confrontés les Syriens déplacés. De nombreuses personnes ne parviennent pas à accéder à leurs biens, à en prouver la propriété ou à la revendiquer en raison de la perte, de la destruction ou du caractère informel des titres de propriété. D'autres, à leur retour, découvrent que leurs logements ont été détruits, occupés ou font l'objet de revendications concurrentes et de transactions illégales.²⁵ Les analyses montrent qu'un grand nombre de Syriens déplacés ne parviennent pas à obtenir de logement ni de terres²⁶, ce qui engendre une situation d'incertitude. Les femmes sont confrontées à des contraintes supplémentaires, notamment des obstacles juridiques, administratifs et sociaux qui limitent leur capacité à revendiquer, hériter ou exercer leurs droits²⁷. En conséquence,

²⁵ Groupe de travail technique sur le logement, la terre et la propriété (HLP) en Syrie, *Cadre stratégique pour 2026-2027*, mars 2026.

²⁶ MMC, « *Home, under strain* », 2026

²⁷ Ibid.

Le retour ne conduit pas nécessairement à la réintégration. Dans de nombreux cas, il entraîne un déplacement secondaire au sein même des zones d'origine.

En vertu de la législation syrienne, les personnes en situation de handicap jouissent officiellement de droits de propriété au même titre que les autres citoyens, conformément à la Constitution et au Code civil²⁸. Cependant, bien que la Syrie ait ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes en situation de handicap (UNCRPD) en 2009, la législation nationale en matière de handicap reste insuffisamment alignée sur les normes d'accessibilité et de non-discrimination. Dans la pratique, l'inaccessibilité des procédures administratives, des systèmes juridiques et des processus de reconstruction continue de limiter l'accès des personnes en situation de handicap, sur un pied d'égalité, au logement, à la restitution des terres et des biens, aux documents officiels et aux mécanismes d'indemnisation²⁹.

Moyens de subsistance

Les conditions économiques en Syrie restent très difficiles. Les possibilités de subsistance sont limitées, les marchés sont fragiles et l'accès aux terres ou aux actifs productifs est souvent restreint, notamment en raison de la contamination et de problèmes fonciers non résolus. La réintégration économique est systématiquement identifiée comme le principal défi auquel sont confrontés les rapatriés, de nombreux ménages faisant état de revenus insuffisants pour subvenir à leurs besoins fondamentaux et d'une dépendance persistante à l'égard de l'aide³⁰.

Au total, 14,3 millions de personnes en Syrie continueront d'avoir besoin d'une aide à la subsistance et à la relance rapide en 2025, tandis que 50 % des personnes déplacées à l'intérieur du pays dans le nord de la Syrie ont identifié l'absence de moyens de subsistance comme le principal facteur les empêchant de retourner dans leur région d'origine³¹.

Même lorsque les familles rentrent physiquement chez elles, elles se trouvent souvent dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins fondamentaux. Sans accès à des moyens de subsistance, le retour ne peut être durable et se transforme rapidement en un cercle vicieux de dépendance et de privation.

Ces difficultés sont nettement plus aiguës pour les personnes en situation de handicap. En Syrie, en Jordanie et au Liban, les personnes en situation de handicap se heurtent à des obstacles disproportionnés pour accéder à des moyens de subsistance, notamment l'inaccessibilité physique, la discrimination, un accès limité à l'éducation et à la formation professionnelle, ainsi que l'absence d'opportunités d'emploi inclusives³².

En Syrie, le contexte économique est particulièrement excluant pour les personnes en situation de handicap. Les dégâts subis par les infrastructures, le manque de transports accessibles et la disponibilité limitée des services de réadaptation et des aides techniques restreignent encore davantage l'accès aux activités génératrices de revenus. Bien que la loi syrienne n° 34 de 2004 ait instauré des quotas d'emploi pour les personnes en situation de handicap,

28 Constitution de la République arabe syrienne, 2012, articles 15 et 33 ; Code civil syrien, décret législatif n° 84 de 1949

29 Syrians for Truth and Justice, « [Les droits des personnes en situation de handicap en Syrie : une législation inexploitée et des défis persistants](#) », 2024.

30 Ibid.

31 HCR, [Fiche d'information sur les moyens de subsistance et l'inclusion économique](#) en Syrie, novembre 2025

32 Humanity & Inclusion, « *Ne laisser personne de côté : mettre en lumière la situation des personnes en situation de handicap dans le contexte de la crise au Liban* », 2026 ; données de l'UNICEF et d'Humanity & Inclusion sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, 2025-2026.

La mise en œuvre reste limitée et la législation existante ne garantit pas suffisamment des lieux de travail inclusifs ni des mesures d'aménagement raisonnables³³. Les obstacles socio-économiques structurels accroissent les risques d'exclusion et exposent de nombreux ménages, y compris les personnes en situation de handicap, à des stratégies d'adaptation néfastes telles que l'endettement, le travail des enfants et les emplois à haut risque ou abusifs³⁴. De nombreuses personnes en situation de handicap dépendent de sources de revenus informelles ou instables, quand elles en ont, et sont confrontées à des risques accrus de pauvreté et de dépendance.

Dans les pays voisins, des obstacles structurels similaires persistent. Au Liban, où la crise économique a considérablement réduit les possibilités d'emploi dans l'ensemble, les personnes en situation de handicap — en particulier les réfugiés — sont confrontées à une exclusion aggravée du marché du travail, avec un accès limité à l'emploi formel et aux mécanismes de protection sociale³⁵. Des évaluations récentes menées au Liban indiquent en outre que la vulnérabilité économique reste grave parmi les ménages de réfugiés syriens : 72 % d'entre eux sont incapables de subvenir à leurs besoins essentiels sans aide extérieure et recourent massivement à l'endettement et à l'aide humanitaire pour couvrir leurs dépenses alimentaires, leur loyer et leurs frais de santé³⁶.

En Jordanie, bien que les systèmes de services soient comparativement mieux structurés, les restrictions juridiques et administratives, combinées à des possibilités d'emploi inclusif limitées, continuent d'entraver l'accès des réfugiés en situation de handicap à des moyens de subsistance. Malgré des cadres institutionnels relativement plus solides, de nombreux réfugiés syriens continuent de connaître des niveaux élevés de vulnérabilité économique et de dépendance à l'égard de l'aide humanitaire, environ 67 % d'entre eux vivant en dessous du seuil de pauvreté en 2024 selon le Plan régional pour les réfugiés et la résilience. Les personnes en situation de handicap sont confrontées à des obstacles liés à l'accessibilité, à la mobilité, à la discrimination et à l'accès à des opportunités de moyens de subsistance inclusifs³⁷.

En conséquence, le retour en Syrie ne résout pas ces difficultés. Au contraire, il les aggrave souvent. L'absence d'opportunités économiques inclusives en Syrie, combinée à l'affaiblissement des systèmes de soutien, rend la réintégration durable particulièrement difficile pour les personnes en situation de handicap. Sans investissements ciblés dans des moyens de subsistance inclusifs et l'inclusion socio-économique, le retour risque d'aggraver les inégalités existantes et de renforcer la dépendance à long terme des personnes en situation de handicap.

« La région qui nous entoure reste dangereuse. Les gens ont peur de cultiver, de marcher ou de laisser leurs enfants se déplacer librement, car les restes explosifs de guerre sont partout. Même se rendre sur les terres agricoles est source d'incertitude. Dans des endroits comme le nôtre, la contamination n'est pas une réalité éloignée de la vie quotidienne. Elle détermine où l'on marche, où l'on travaille et si l'on survit. J'ai essayé de demander de l'aide à des organisations parce que je veux retravailler. Je ne veux pas de pitié. Je veux simplement une vache pour pouvoir produire du lait et du fromage et subvenir aux besoins de ma famille dans la dignité. » A.O., Deir Ezzor

33 Syrians for Truth and Justice, [Les droits des personnes handicapées en Syrie : une législation inexploitée et des défis persistants](#), 2024

34 HCR, *Fiche d'information sur les moyens de subsistance et l'inclusion économique*, novembre 2025

35 Humanity & Inclusion, « *Ne laisser personne de côté* », 2026 ; Banque mondiale / ONU, « Mises à jour sur la crise au Liban », 2025–2026.

36 Coordination inter-agences au Liban – Évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens, 2025

37 3RP Jordanie 2026 ; Données du HCR Jordanie sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, 2025-2026

Services essentiels : santé, éducation et survie

La dégradation des services essentiels continue d'influencer la faisabilité des retours.

Les systèmes de santé en Syrie restent soumis à de fortes pressions, avec des infrastructures endommagées, une pénurie de personnel médical et une disponibilité limitée des soins essentiels. 12,8 millions de Syriens³⁸ continuent de ne pas disposer d'un accès fiable aux soins de santé³⁹.

Ces difficultés sont nettement plus aiguës pour les personnes en situation de handicap. L'accès aux services spécialisés, notamment la réadaptation, les aides techniques et le soutien psychosocial, reste limité dans toute la Syrie, en particulier dans les zones de retour. Les longs délais d'attente, les coûts élevés, le manque de personnel spécialisé et les installations endommagées restreignent encore davantage cet accès, privant ainsi de nombreuses personnes du soutien nécessaire pour se rétablir, vivre de manière autonome ou participer à la vie économique et sociale⁴⁰.

Des évaluations récentes soulignent que de nombreux enfants sont confrontés à des interruptions de scolarité, à des classes surchargées, à des lacunes dans leur dossier scolaire et à un accès limité aux programmes de soutien scolaire⁴¹. Les enfants rapatriés issus de systèmes éducatifs non arabophones sont également confrontés à des difficultés supplémentaires liées à la langue d'enseignement et à l'adaptation des programmes scolaires, tandis que la disponibilité limitée de programmes de transition, de rattrapage et d'éducation inclusive accroît encore les risques de décrochage scolaire et d'exclusion à long terme, en particulier pour les enfants en situation de handicap⁴².

Dans les pays voisins, l'accès aux services est également de plus en plus restreint. Au Liban, l'effondrement du système de santé publique et la crise économique générale ont considérablement réduit l'accès aux soins de santé, y compris pour les personnes en situation de handicap, qui se heurtent à des obstacles financiers et systémiques supplémentaires pour accéder aux services⁴³. En Jordanie, bien que les services de santé et de réadaptation soient mieux structurés, les réfugiés en situation de handicap continuent de se heurter à des obstacles liés au coût, au transport, aux exigences en matière de documents et à la disponibilité limitée des soins⁴⁴.

Les systèmes éducatifs sont confrontés à des contraintes similaires. Les dégâts subis par les écoles, le manque de personnel et la surpopulation limitent l'accès à l'éducation, en particulier dans les zones de retour. Cela influence directement les décisions de retour et peut entraîner une interruption du parcours scolaire ou un risque accru de travail des enfants⁴⁵. Pour les enfants en situation de handicap, l'accès à l'éducation est encore plus restreint en raison de l'inaccessibilité physique des établissements scolaires, de l'absence de systèmes éducatifs inclusifs et de la disponibilité limitée d'un accompagnement spécialisé. En Syrie et dans les pays voisins, les enfants en situation de handicap ont nettement moins de chances d'être scolarisés.

38 OCHA, Plan de réponse aux besoins humanitaires 2026

39 Ibid.

40 Humanity & Inclusion, données du programme Syrie ; rapports de l'OMS/OCHA sur l'accès aux soins de santé, 2025–2026.

41 UNICEF, Rapport de situation humanitaire en Syrie 2025

42 Centre de développement de la Syrie, « [Options de réintégration linguistique pour les enfants syriens de retour au pays](#) », 2026

43 Humanity & Inclusion, *Ne laisser personne de côté : mettre en lumière la situation des personnes en situation de handicap dans le contexte de la crise libanaise*, 2026. 45 3RP Jordanie 2026 ; données du HCR Jordanie sur l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'accès aux soins, 2025–2026.

45 UNICEF, Rapport sur la situation humanitaire en Syrie, 2024–2025 ; UNICEF, L'éducation des enfants en situation de handicap,

l'école, ce qui accroît les risques d'exclusion et de pauvreté à long terme⁴⁶. En 2026, on estime à 6,5 millions le nombre de personnes en Syrie ayant besoin d'un soutien éducatif, les personnes en situation de handicap représentant environ 17 % de celles qui en ont besoin. Plus de 8 000 écoles, soit environ 30 % du total du pays, ne sont pas opérationnelles⁴⁷.

En conséquence, le retour en Syrie ne rétablit pas l'accès aux services essentiels. Au contraire, il entraîne souvent une détérioration de cet accès, en particulier pour les personnes en situation de handicap, car les systèmes de soutien y sont plus fragiles et moins accessibles que dans les pays d'accueil. Sans investissement durable dans des services de santé, de réadaptation et d'éducation inclusifs, accessibles et de qualité, le retour ne peut être considéré comme sûr, digne ou durable — en particulier pour les personnes en situation de handicap.

« J'ai sept enfants, mais seul le plus jeune va encore à l'école, car c'est la seule éducation que nous pouvons encore nous permettre. Mes fils essaient de travailler dès qu'ils le peuvent chez des voisins ou des familles des environs.

Parfois, ils ramassent de la ferraille juste pour ramener un peu d'argent à la maison. En tant que mère, je m'inquiète à chaque instant où ils quittent la maison. » S. H., revenue dans son village fin 2024, après des années de déplacement dans le camp d'Al Areesheh.



Légende de la photo : Image d'ambiance, vie quotidienne à Deir ez-Zor. Les enfants de la famille Al Medjool jouent dans la rue devant leur maison, que la famille tente de réparer après sa destruction. © T. Nicholson / HI

46 Ibid.

47 OCHA,

L'inclusion des personnes en situation de handicap : une lacune structurelle dans les cadres de retour

Le conflit armé en Syrie a entraîné une augmentation significative du nombre de personnes en situation de handicap, dont beaucoup ont acquis ce handicap à la suite de blessures causées par des engins explosifs. Pourtant, l'accès à la réadaptation, aux aides techniques et aux services inclusifs reste très limité en Syrie et dans les pays voisins. L'inaccessibilité physique, les coûts élevés et la fragmentation des systèmes continuent de restreindre cet accès, privant ainsi de nombreuses personnes du soutien nécessaire pour se rétablir, vivre de manière autonome ou participer à la vie économique et sociale. Des données issues de contextes comparables montrent que, lorsque les systèmes d'aide aux victimes sont insuffisants, les survivants se retrouvent souvent privés d'un accès durable à la réadaptation, au soutien psychosocial et à l'inclusion socio-économique⁴⁸. Sans investissement précoce et ciblé dans des systèmes inclusifs, le retour risque d'aggraver l'exclusion et de renforcer les inégalités structurelles, en particulier pour les personnes en situation de handicap.

Les conditions après le retour restent précaires. Les rapatriés sont fréquemment confrontés à des logements endommagés, à des services limités, à des moyens de subsistance précaires et à des risques persistants en matière de protection, tandis que l'aide ne parvient qu'à une minorité d'entre eux et reste souvent insuffisante par rapport aux besoins⁴⁹. Le retour ne marque pas la fin de la vulnérabilité ; il représente souvent une transition vers de nouvelles formes de précarité. Les systèmes actuels de suivi et d'information sur les retours continuent de fournir une analyse ventilée par handicap limitée concernant les rapatriés, notamment en ce qui concerne l'accessibilité des infrastructures, la disponibilité de services inclusifs et les risques en matière de protection auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap dans les zones de retour⁵⁰. Cette lacune entrave la prise de décision éclairée et risque de négliger des besoins essentiels en matière de réadaptation, de protection et d'inclusion au cours des processus de réintégration⁵¹.

« Ce qui me marque le plus, c'est le sentiment que nous sommes rentrés trop tôt, ou peut-être que personne n'a vraiment compris à quel point ces zones sont encore dangereuses. Nous avons fui la guerre pendant des années, mais quand nous sommes rentrés chez nous, la guerre était là et elle est toujours là, sous le sol contaminé, à nous attendre. » **A.S., village de Murrat**

Recommandations

Humanity & Inclusion formule les appels suivants :

- Les gouvernements et les décideurs politiques devraient s'abstenir de promouvoir, de faciliter ou de financer les retours en Syrie tant que les conditions nécessaires à un retour sûr, volontaire, digne et durable, conformément au droit international et aux normes de protection, ne sont pas réunies. Les politiques relatives au retour doivent s'appuyer sur des évaluations indépendantes, actualisées et fondées sur des données factuelles, démontrant que les rapatriés peuvent accéder en toute sécurité à un logement, à des moyens de subsistance, aux services essentiels, à des documents d'identité et à une protection contre la violence, la discrimination, la détention arbitraire et d'autres violations des droits. Des mesures de protection devraient être mises en place pour les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants et les autres personnes exposées à des risques accrus en matière de protection, afin de garantir leur participation effective aux décisions qui les concernent ainsi que leur accès égal à l'aide, aux services et à la protection avant, pendant et après le retour.

48 UNIDIR, « Des victimes à la prise en charge », 2024

49 MMC, « Home, under strain », 2026 ;

50 plateforme en ligne « Syria is home »

51 HCR, « Regional Flash updates on Syria situation » (Bulletins d'information régionaux sur la situation en Syrie), 2025-2026

- Les bailleurs de fonds devraient fournir un financement prévisible, pluriannuel et flexible pour la lutte contre les mines, l'assistance aux victimes et les programmes de relèvement inclusifs ; intégrer des indicateurs de référence relatifs à la contamination par les restes explosifs de guerre dans les cadres de retour et de reconstruction ; et subordonner les investissements dans le relèvement au déminage, à l'accessibilité et à la disponibilité des services.
- Les bailleurs de fonds et les acteurs humanitaires devraient concrétiser les engagements pris lors du Sommet mondial sur le handicap en augmentant les financements dédiés aux programmes humanitaires et de relèvement inclusifs pour les personnes en situation de handicap.
- Les agences des Nations unies et les plateformes de coordination devraient : intégrer systématiquement la contamination par les munitions non explosées, les risques liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (HLP) et l'accessibilité aux services dans les évaluations des retours ; établir des seuils minimaux de sécurité et de services pour orienter les cadres de retour ; et renforcer les approches intégrées reliant la lutte antimines, la protection, la santé et les moyens de subsistance.
- Les acteurs humanitaires et du développement devraient : développer des systèmes intégrés d'assistance aux victimes reliant les soins d'urgence, la réadaptation et l'inclusion socio-économique ; renforcer la coordination intersectorielle afin de répondre de manière globale aux besoins des rapatriés ; et veiller à ce que l'inclusion des personnes en situation de handicap soit systématiquement intégrée dans toutes les interventions.

Conclusions

Le retour ne peut être considéré comme un résultat administratif ou une étape politique. Il s'agit d'un processus complexe qui dépend de la sécurité, des droits et de l'accès aux services essentiels. Tant que la contamination par les restes explosifs de guerre persiste, que les droits au logement et à la propriété restent en suspens, que les possibilités de moyens de subsistance sont insuffisantes et que les services essentiels sont fragmentés, le retour ne peut être considéré comme sûr ou durable pour de nombreux Syriens, ni être présenté comme un succès politique. Sans alignement entre l'ambition politique et la réalité opérationnelle, les risques liés au retour risquent de constituer une nouvelle dimension de la crise plutôt qu'une voie pour en sortir.

HI en Syrie

HI est un acteur humanitaire de premier plan en Syrie depuis plus de 13 ans, déployant des interventions multisectorielles pour répondre de manière globale aux besoins divers et évolutifs des populations touchées par le conflit à travers le pays. Depuis 2012, HI a progressivement élargi son accès humanitaire et sa capacité opérationnelle en Syrie. En juillet 2016, HI a mis en place un programme intégré pour la Syrie, permettant une stratégie et une méthodologie d'intervention unifiées et cohérentes à l'échelle du pays. HI intervient actuellement – et ce depuis 5 à 13 ans – dans plusieurs secteurs, notamment la réadaptation physique, la thérapie de stimulation pour les enfants souffrant de malnutrition et ceux présentant des retards de développement, la santé mentale et le soutien psychosocial (MHPSS), la protection, l'action humanitaire inclusive (IHA) et l'action humanitaire de déminage (HMA). Depuis 2025, HI a également étendu son action à la préparation aux catastrophes et à l'éducation inclusive. HI intervient en Syrie selon deux modalités : l'intervention directe par le biais de ses propres équipes dans tous les secteurs, et l'intervention indirecte, notamment dans le domaine de la santé, par le biais de partenariats avec des centres de réadaptation et des hôpitaux. HI travaille également en étroite collaboration avec des partenaires locaux et internationaux dans les domaines de la santé, de la préparation aux catastrophes et de l'éducation inclusive.

les programmes relatifs à l'éducation, à l'IHA et à l'HMA. Parallèlement, HI mène des actions de plaidoyer fondées sur des données factuelles en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'aide aux victimes, de la protection des civils, d'une action humanitaire inclusive, ainsi que sur l'impact humanitaire des restes explosifs de guerre et des armes explosives dans les zones peuplées (EWIPA), tout en contribuant activement aux mécanismes de coordination humanitaire et au dialogue politique aux niveaux national et international.

HI en Jordanie

HI intervient en Jordanie depuis 2012 pour faire face à la crise syrienne. Le programme a débuté par un soutien aux réfugiés sous la forme de services de réadaptation, notamment des technologies d'assistance, des prothèses et des orthèses. En 2014, le programme s'est orienté vers le renforcement des systèmes, en développant les capacités des acteurs locaux et en collaborant avec le ministère de la Santé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réadaptation.

Aujourd'hui, les programmes d'HI adoptent une approche fondée sur les droits pour promouvoir les droits des personnes en situation de handicap en Jordanie, en intervenant dans les domaines de la santé (réadaptation et développement de la petite enfance), de l'inclusion économique, de l'éducation inclusive et de la protection sociale. HI se concentre sur le renforcement des systèmes aux niveaux national et local, en collaborant avec la société civile jordanienne et en renforçant les capacités des organisations de base, tout en dialoguant avec le Conseil supérieur des droits des personnes en situation de handicap et les ministères clés au niveau politique. HI continue de promouvoir un accès équitable aux services pour les réfugiés et les Jordaniens vulnérables, en particulier les personnes en situation de handicap, par le biais d'actions de sensibilisation, d'identification et d'orientation, ainsi que d'un soutien technique et ciblé, en collaboration avec les principales parties prenantes des services publics et de la société civile.

HI au Liban

Depuis 1992, Humanité & Inclusion (HI) intervient au Liban pour promouvoir l'inclusion et la protection des populations vulnérables, en particulier des personnes en situation de handicap. Intervenant à Beyrouth, dans le Mont-Liban, le Nord-Liban, la Bekaa et le Sud-Liban, HI concentre ses efforts sur la réadaptation physique et fonctionnelle, la santé mentale et le soutien psychosocial (MHPSS), la santé sexuelle et reproductive inclusive (SRH), l'action humanitaire inclusive, la lutte humanitaire contre les mines et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

HI travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales, notamment le ministère de la Santé publique (MoPH), les organisations locales et les communautés afin de renforcer les systèmes et d'améliorer l'accès à des services inclusifs. L'organisation a joué un rôle clé dans la réponse aux urgences majeures au Liban, notamment la guerre de 2006, la crise des réfugiés syriens, l'explosion du port de Beyrouth et les récents déplacements liés au conflit.

Depuis mars 2026, HI met en œuvre sa stratégie d'intervention d'urgence afin d'apporter un soutien rapide et inclusif aux populations touchées par la crise, notamment par le biais de services de réhabilitation, de soutien psychologique et social (MHPSS), de santé sexuelle et reproductive (SRH) et de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs (EORE). Aujourd'hui, HI Liban emploie environ 51 personnes et collabore avec quatre partenaires locaux pour mener des interventions humanitaires et de développement à travers tout le pays.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Mara BERNASCONI, responsable régionale du plaidoyer et des politiques
m.bernasconi@hi.org